



Transport
Canada

Transports
Canada

700, Leigh Capréol
Services administratifs
Dorval (Québec)
H4Y 1G7

25 JUILLET 2013

ADDENDA N° 5

**Objet : Demande de propositions T3003-130024
Offre de service pour la vérification environnementale des sites aéroportuaires et
portuaires de la région du Québec**

Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications proposés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent Addenda.

Le présent Addenda à la Demande de propositions a pour but d'aviser les proposants éventuels de ce qui suit :

1. Suite aux nombreuses questions concernant l'offre de service (Annexe « A ») remis avec la Demande de propositions, une mise à jour a été faite selon les réponses fournies et est jointe à l'addenda.
2. Des soumissionnaires éventuels ont soumis plusieurs questions. Un résumé des questions et des réponses est fourni ci-dessous.

Question 1: Comment donner un prix au mètre pour les forages pour toutes les régions en même temps?

Réponse 1: Le formulaire 4.2 indique des coûts unitaires qui ne doivent pas inclure les frais de déplacement, mobilisation et démobilitation, etc. Pour les fins de la présente demande de soumission, ne considérez aucun frais associé à l'éloignement des sites, ces frais seront considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commandes subséquentes. Considérer seulement les coûts de travaux sur les lieux.

Question 2: Dans les coûts unitaires du tableau de la section 4.2, les frais de mobilisation - démobilitation et frais de séjour des sous-traitants sont exclus. Les frais de transport aller-retour du matériel, des équipements requis et des barils de sols contaminés ou d'eaux usées sont également exclus des coûts unitaires selon notre compréhension. Confirmer svp.

Réponse 2: Le formulaire 4.2 indique des coûts unitaires qui ne doivent pas inclure les frais de déplacement, mobilisation – démobilitation, etc. Pour les fins de la présente demande de soumission, ne considérez aucun frais associé à l'éloignement des sites, ces frais seront considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commandes subséquentes. Considérer seulement les coûts de travaux sur les lieux.

Question 3: La mobilisation et démobilitation de la foreuse et les frais de séjour des foreurs pouvaient être exclus du prix au mètre ?

Réponse 3: La section 4.2 n'inclut pas les frais de séjour des techniciens. Toutefois, la section 4.5 traitent des frais de séjour. Tout comme la section 4.5. (Frais de voyages), les frais de mobilisation et démobilitation ne sont pas totalisés dans la section 4.2 puisqu'ils ne

sauraient être considérés comme des prix fermes, compte tenu de l'étendue de la région géographique couverte par la présente offre à commandes. Dès lors, ces frais ne sont pas considérés dans l'évaluation des soumissions qui découlera du présent appel d'offre. Cependant, ces frais devront être considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commandes subséquentes.

Question 4: Pour ce qui est de la gestion des déblais de forage, est-ce l'on doit prévoir ces coûts dans l'item « Forage dans le sol » du bordereau de prix ou seulement dans l'item « Installation de piézomètres »?

Réponse 4: La section 4.2 Forage dans le sol et Forage dans le roc précise que cette gestion doit être inclut dans le prix unitaire.

Question 5: Est-ce que l'on doit prévoir le remplissage des trous de forages avec de la bentonite et du sable pour ceux qui ne seront pas utilisés en puits d'observation dans l'item « Forage dans le sol » section 4.2 ?

Réponse 5: Oui, si cela est applicable selon les conditions rencontrées sur le terrain. A noter que cela aussi est valide pour les forages dans le roc. Ces frais doivent être considérés dans la soumission des prix unitaires forages dans le sol et forage dans le roc.

Item « Forages dans le sol »

Question 6: La gestion des sols, s'agit-il d'inclure le coût de la gestion des déblais de forages pour 160 m ou bien il s'agit de la gestion des échantillons de sols tout simplement ?

Réponse 6: La gestion des sols décrits dans l'item FORAGE DANS LE SOL réfère à la gestion des déblais générés par les travaux de forage

Question 7: Est-ce que TC permet la réutilisation des sols de déblais dans les forages non-installés en puits d'observation ? Les trous de forages doivent-ils être remblayés avec de la bentonite et du sable dans ce cas ?

Réponse 7: Il faut comprendre que dans le cadre du présent appel d'offres, ces forages peuvent avoir lieu dans n'importe lesquels des sites de Transports Canada énumérés dans les documents d'appel d'offres. Puisque cette offre à commandes couvrira des mandats de phase I et II, la possibilité de travailler dans des sites contaminés est élevée. Dans un contexte aussi large, la réutilisation des sols de déblais issus de forage ne saurait être envisagée, que ce soit lors de forage sans installation de puits d'observation ou lors de forages suivis d'installation de puits d'observation. Par conséquent les trous de forage doivent être remplis avec du coulis de ciment bentonite.

Question 8: Quelle est la procédure préconisée pour le remplissage des trous de forages ?

Réponse 8: Le remplissage doit se faire à partir du fond avec du coulis de ciment bentonite, selon les règles de l'art.

Question 9: Dans cet item, doit-on inclure l'arpentage géoréférencé (x, y, z) des forages ou le chaînage par rapport aux structures est suffisant ?

Réponse 9: L'arpentage géoréférencé doit être retenu puisque la présence de structures n'y est pas toujours.

Item « Installation de piézomètres »

Question 10: Est-ce que le démantèlement des 6 puits est à prévoir dans le coût unitaire ?

Réponse 10: Le démantèlement de piézomètres n'est pas inclus dans l'item « INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES » de la section 4.2

Question 11: Le coût de disposition (excluant le transport) des déblais des 6 forages est à inclure dans cet item ?

Réponse 11: Tel que mentionné dans les questions précédentes relatives à la gestion des déblais générés lors des forages (que ce soit dans le roc ou dans le sol), la gestion des déblais incluant les coûts de leurs disposition et de leur transport doit être inclus dans les items « FORAGE DANS LE SOL » et « FORAGE DANS LE ROC »

Item « Tranchée »

Question 12: Doit-on inclure l'arpentage géoréférencé (x, y, z) des tranchées ou le chaînage par rapport aux structures en place est suffisant ?

Réponse 12: L'arpentage géoréférencé doit être retenu puisque la présence de structures n'y est pas toujours.

Question 13: Quel est le système de référence pour les bornes géodésiques ?

Réponse 13: Le système géodésique doit être utilisé comme référence

Question 14: Avez-vous un autre système de référence qui vous appartient ?

Réponse 14: Non

Question 15: Est-ce qu'il faut réellement tenir compte des frais de gestion des sols lors de la réalisation des tranchées et si c'est le cas, est-ce que Transport Canada peut fournir des balises pour que chaque soumissionnaire soit sur le même pied?

Réponse 15: La réalisation des tranchées doit se faire conformément au guide d'échantillonnage du MDDEFP. Dans l'éventualité où des conditions particulières ne permettent pas de remettre les matériaux dans l'excavation de la tranchée, l'expert-conseil pourra soumettre ses coûts pour la gestion de ces matériaux dans le cadre d'un mandat spécifique et subséquent à la présente offre à commandes. Par conséquent, une correction a donc été faite au bordereau section 4.2, item TRANCHÉE afin d'y retirer la gestion des sols. Ainsi, dans le cadre du présent exercice d'appel d'offres, le soumissionnaire doit considérer remettre les déblais dans le fond de l'excavation de la tranchée.

Question 16: Est-ce qu'il est possible de fournir un prix sans le coût de transport des barils, sinon est-ce que Transport Canada peut fournir des balises pour que chaque soumissionnaire soit sur le même pied ?

Réponse 16: Les frais de mobilisation et démobilisation ne sont pas totalisés dans la section 4.2 puisqu'ils ne sauraient être considérés comme des prix fermes, compte tenu de l'étendue de la région géographique couverte par la présente offre à commandes. Dès lors, ces frais ne sont pas considérés dans l'évaluation des soumissions qui découlera du présent appel d'offre. Cependant, ces frais devront être considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commandes subséquentes.

Question 17: Ntotale : est-ce qu'il s'agit de l'azote total Kjeldahl ?

Réponse 17: L'azote total comprend les nitrates, les nitrites, l'azote ammoniacal et l'azote lié à la matière organique. Pour la méthode analytique, il faut vous référer à la méthode analytique conforme aux exigences du centre d'expertise en analyses environnementales du Québec (CEAEQ).

Question 18: Autres métalloïdes : quelle est la liste des paramètres ?

Réponse 18: Cet item a été retiré de la section 4.2.

Question 19: Analyse de l'eau potable. Il n'y a aucune analyse qui est indiquée

Réponse 19: Pour les fins de la soumission, s'en tenir aux analyses microbiologiques de salubrité de base tel que l'exige le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent Addenda en signant dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Tous les autres termes et toutes les autres conditions de la Demande de propositions demeurent inchangés.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

Olivier Vigneault
Gestionnaire régional, Services administratifs
Services du matériel et des marchés

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada

TRANSPORTS CANADA

ANNEXE « A »

OFFRE DE SERVICES

OFFRE VISANT : Offres à commande pour la vérification environnementale des sites aéroportuaires et portuaires de la région du Québec

OFFRE PRÉSENTÉE PAR :

(Nom de l'entreprise)

(Adresse complète)

Numéro de TPS _____

Numéro d'entreprise (NE) _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Courriel : _____

1. Le soussigné (ci-après appelé l'« entrepreneur ») offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après appelée « Sa Majesté »), représentée aux fins des présentes par le ministre des Transports (ci-après appelé le « ministre ») de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tout ce qui est nécessaire pour effectuer, à l'entière satisfaction du ministre ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans le Mandat joint à la présente à l'Annexe « B ».
2. L'entrepreneur offre par les présentes d'effectuer et d'achever les travaux à l'endroit et de la manière précisés conformément aux documents ci-après, à savoir :
 - (i) le présent formulaire d'offre portant la mention Annexe « A », joint à la présente sous le titre « Offre de services »;
 - (ii) le document portant la mention Annexe « B », joint à la présente sous le titre « Mandat »;
 - (iii) le document portant la mention Annexe « C », joint à la présente sous le titre « Conditions générales ».
 - (iv) le document portant la mention Annexe « D », joint à la présente sous le titre : « Conditions supplémentaires – Propriété intellectuelle – La Couronne détient les droits de PI.
 - (v) le document portant la mention Annexe « E », joint à la présente sous le titre : « Conditions supplémentaires – Confidentialité. »

3. Période de l'offre à commandes

Tout offre permanente conclue à la suite de l'acceptation de la présente offre sera attribuée pour une période de 3 années fermes, soit le ou vers le **1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016**, avec l'option de prolonger la période de prestation des services pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, comme suit :

Première année d'option : **1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017**

Deuxième année d'option : **1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018**

L'option de prolongation de la période de prestation des services pour chaque année supplémentaire ne sera exercée qu'au seul gré du ministre, par voie de modifications officielles à l'offre.

4. Prix proposés

Les besoins de la présente demande sont évalués à 400 000\$ par année pour les trois années fermes et de 300 000\$ pour chacune des 2 années d'option. Ces montants seront répartis également entre les fournisseurs sélectionnés.

REMARQUE : Ces montants ne sont que des estimations et elles ne sont aucunement une garantie pouvant être payées en vertu de quelque offre permanente conclue en raison de l'acceptation de la présente offre.

4.1 Services professionnels et frais connexes

L'entrepreneur offre par les présentes d'effectuer et d'achever les travaux suivant les taux proposés ci-après.

Les taux proposés ci-dessous comprennent tous les frais pouvant être engagés pour la prestation des services, notamment le profit, les frais fixes, les frais administratifs, l'équipement et le matériel requis.

Les taux proposés ne comprennent pas les frais autorisés de voyage, dont les modalités sont précisées à l'article 4.5.

Les renseignements ayant trait au paiement de la taxe de vente provinciale et de la taxe de produits et services fédérale ou de la taxe de vente harmonisée, selon le cas, sont présentés aux articles 4.6.

4.2 Période initiale : 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016

PRIX FERME POUR LES 3 PREMIÈRES ANNÉES				
TITRE ET FONCTION ou Type de service	TAUX HORAIRE (par heure) ou COÛT UNITAIRE (à l'unité)	Quantités estimatives par année	Unités	total
HONORAIRES				
Directeur de projet		40	heure	
Chargé de projet		100	heure	
Dessinateur		40	heure	
Secrétariat		40	heure	
Technicien (excluant temps requis pour les sondages et l'installation des piézomètres)		100	heure	
ÉCHANTILLONNAGE ET INSTALLATIONS DE PIÉZOMÈTRES				
FORAGES DANS LE SOL (incluant temps technicien, matériel, échantillonnage et gestion des sols)		160	mètre	
FORAGE DANS LE ROC (incluant temps technicien, matériel, échantillonnage et gestion de carottes de forage)		30	mètre	
INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES-(6 piézomètres de 5m de profondeur) (incluant matériel, temps technicien, développement et purge, échantillonnage et gestion des eaux)		30	mètre	
TRANCHÉE (profondeur de 3 mètres chacune et longueur de 2 mètres) (incluant temps technicien, matériel, échantillonnage)		30	tranchée	
ANALYSES CHIMIQUES ANALYSES DES SOLS				
C ₁₀ -C ₅₀		50	échantillon	
HAM séparés		50	échantillon	
BTEX		50	échantillon	
HAP séparés		25	échantillon	
Hydrocarbure pétrolier par fraction (CCME)		25	échantillon	
BPC		20	échantillon	
Métaux de base (Cr, Cu, Cd, NI, Pb et ZN)		30	échantillon	
Métaux de dépistage 13 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Mn, Al, Fe, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn)		30	échantillon	
Granulométrie		10	échantillon	
ANALYSE DES EAUX SOUTERRAINES				
C ₁₀ -C ₅₀		50	échantillon	
HAM séparés		50	échantillon	
BTEX		50	échantillon	
HAP séparés		25	échantillon	
Hydrocarbures pétroliers par fraction (CCME)		10	échantillon	
BPC		10	échantillon	
Métaux de base (Cr, Cu, Cd, Pb, Ni et Zn)		20	échantillon	

TITRE ET FONCTION ou Type de service	TAUX HORAIRE (par heure) ou COÛT UNITAIRE (à l'unité)	Quantités estimatives	Unités	Total
Métaux de dépistage 13 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Mn, Al, Fe, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn)		20	échantillon	
P, Ca, No2, NO3, K,		10	échantillon	
Ntotale		10	échantillon	
pH		10	échantillon	
Oxygène dissous		5	échantillon	
Potentiel Redox		10	échantillon	
Composés perchlorés		10	échantillon	
ANALYSE DE L'EAU POTABLE				
Analyses microbiologiques de salubrité de base		100	échantillon	
ANALYSE DES SÉDIMENTS				
C ₁₀ -C ₅₀		30	échantillon	
BPC		20	échantillon	
BTEX		20	échantillon	
HAP séparés		15	échantillon	
HAM séparés		15	échantillon	
Métaux de base (Cr, Cu, Cd, Ni, Pb et Zn)		20	échantillon	
Métaux de dépistage 13 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Mn, Al, Fe, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn)		20	échantillon	
Sédimentométrie		4	échantillon	
Granulométrie sédiments		5	échantillon	
COT et K		10	échantillon	
TOTAL				

*Remarque : Pour les fins de la présente appel d'offre, ne considérez aucun frais associé à la mobilisation ou démobilisation, ces frais seront considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commandes subséquentes. Considérez seulement les coûts de travaux une fois parvenu sur les lieux.

4.3 PRIX TOTAL PROPOSÉ ESTIMATIF ANNUEL

_____ \$
(TPS/TVH en sus)

REMARQUE : Les quantités indiquées ci-dessus ne sont que des estimations figurant uniquement à des fins d'évaluation coûts. Ces estimations ne sont aucunement une garantie des quantités totales pouvant être payées en vertu de quelque offre permanente conclu en raison de l'acceptation de la présente offre.

REMARQUE : Aux fins d'évaluation, il sera tenu compte DE LA PREMIÈRE ANNÉE SEULEMENT.

4.4 ANNÉE D'OPTION

Les taux et coûts unitaires des années d'option seront majorés en fonction de l'Indice globale des prix à la consommation(IPC) de la province de Québec de l'année précédente :

- **Année d'option 1** (1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017) : IPC globale de la province de Québec de 2015.
- **Année d'option 2** (1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018) : IPC globale de la province de Québec de 2016.

4.5 Frais de voyage autorisés

Si le personnel affecté doit effectuer des voyages dans le cadre d'une offre permanente résultant des présentes, les frais de voyage et de séjour dûment autorisés dans le cadre de l'exécution des travaux, sans majoration pour frais fixes ni marge bénéficiaire, seront remboursés conformément aux dispositions de la *Directive sur les voyages* du Conseil du Trésor selon les barèmes en vigueur au moment des voyages visés (http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/index_f.asp).

4.6 Autres coûts connexes

Tous coûts hors des items de la section 4.2 et 4.5 seront considérés et présentés au chargé de projet de Transports Canada lors de commande subséquence. Ces coûts devront être ventilés dans la proposition financière et une facture détaillée pourrait être assujettie. Uniquement le coût réel sera remboursé.

4.7 Taxe sur les produits et services (TPS) fédérale et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les prix et les taux proposés aux présentes ne doivent pas inclure quelque provision pour la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

5. Procédures pour les commandes subséquentes

5.1 Choix de l'offre à commande

Méthode de répartition proportionnelle

Les commandes subséquentes seront réparties également entre les offres à commande selon leurs valeurs.

5.2 Proposition financière des commandes subséquentes

En plus d'indiquer le numéro de l'offre à commandes, l'entrepreneur devra fournir avec sa proposition un tableau détaillé des coûts en utilisant les taux de l'offre à commandes et les quantités en fonction de la charge de travail et des tâches du mandat.

6. Méthode de paiement

L'entrepreneur sera payé selon les modalités décrites dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7. Loi applicable

Tout offre permanente ou commande subséquente résultant de cette demande de propositions sera, le cas échéant, régi et interprété conformément aux lois en vigueur dans la province ou le territoire de Québec, Canada.

8. Période de validité de la proposition

L'entrepreneur s'engage à ce que la présente offre de services demeure valide, telle que libellée, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours francs suivant la date de clôture des soumissions.

9. Documents relatifs à la proposition

L'entrepreneur inclut dans sa proposition les documents suivants :

- a) une proposition, en **quatre (4)** exemplaires, visant la réalisation des travaux conformément aux exigences précisées aux documents se rapportant à cette demande de propositions.
- b) **deux (2)** exemplaires de la présente offre de services, dûment complétés et signés.

LES OFFRES NE CONTENANT PAS LA DOCUMENTATION PRÉCITÉE OU QUI NE RESPECTENT PAS LA PRÉSENTATION PRESCRITE RELATIVEMENT AUX COÛTS PROPOSÉS PEUVENT ÊTRE JUGÉES INCOMPLÈTES ET IRRECEVABLES.

10. Signatures

L'entrepreneur atteste avoir présenté sa proposition conformément aux exigences précisées dans les documents se rapportant à cette demande de propositions.

SIGNÉ, SCELLÉ ET LIVRÉ ce _____ jour du mois de _____ 2013

En présence de

Par _____
Nom de l'entrepreneur

Par _____
(Signataire autorisé et poste)

(Signature du témoin)

Par _____
(Signataire autorisé et poste)

(Signature du témoin)